

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 20 août 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Monsieur Martin Émond, poste no 2

Madame Suzanne Lacroix, poste no.3 Madame Nancy Sorel, poste no 4

Madame Angie Gendron, poste no 5 Madame Nicole Paquette, poste no 6

Est absents :

Monsieur Patrice Deneault, poste no.1

Est également présent :

Jean-Pierre Cayer

Directeur général et secrétaire — trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 07, le maire Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.

1.1. Présence des membres

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-08-214

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 8.2 - offre de services professionnels – autorisation environnementale
- Retrait du point 9.2 - DÉPÔT/procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu en juillet 2019
- Ajout du point 4.9 – frais d'administration MRC – retrait vente pour taxes 2019
- Ajout du point 4.10 – adoption de la politique de gestion contractuelle
- Ajout du point 7.3 - offre de services/achat section fermeture de travaux (trous)
- Ajout du point 9.7 - CCU2019-0044 – demande de permis/rue de l'Église Nord – zone PIIA
- Ajout du point 9.8 - CCU2019-0045 – demande de permis/rue de l'Église Sud – zone PIIA
- Ajout du point 9.9 - DÉPÔT du résultat de la tenue du registre – modification zonage règlement 2008-0085-36

- Ajout du point 9.10 - AVIS DE MOTION – règlement 2019 - 0185/concernant les panneaux de signalisation
- Ajout du point 9.11 - DÉPÔT – projet de règlement 2019 -0185 concernant les panneaux de signalisation
- Ajout du point 9.12 - AVIS DE MOTION – règlement 2019 - 0187/concernant l’installation des ponceaux et la construction des fossés en milieu urbain et rural
- Ajout du point 9.13 - DÉPÔT – projet de règlement 2019 - 0187/concernant l’installation des ponceaux et la construction des fossés en milieu urbain et rural

ADOPTÉE

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-08-215

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2019.

ADOPTÉE

2019-08-216

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

D’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 juillet 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce possible de connaître le nombre d’employés aux travaux publics ?
- Quand seront installés les panneaux « Bienvenue à Lacolle » ?
- Est-ce possible d’obtenir un rendez-vous avec la direction pour un ensemble résidentiel sur la rue Beurrerie ?
- Qu’elle ait la suite de la pétition qui a été déposée concernant la vitesse sur la rue de l’Église Sud ?
- Pourquoi le MTQ nous répond : qu’ils n’ont pas de résolution de votre part ?
- Est-ce possible d’avoir des affiches « pas de freins moteur » aux entrées de la Municipalité ?

4. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2019-08-217

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 juillet 2019 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 948.65 \$
VOIRIE MUNICIPALE	1 382.87 \$
IMMOBILISATION	146 593.12 \$
TRAITEMENT DES EAUX	6 291.43 \$
SERVICE INCENDIE	1 597.00 \$
PARCS	4 119.94 \$
QUOTE-PART MRC	58 585.54 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	22 661.12 \$
ÉLECTRICITÉ	12 030.86 \$
TÉLÉPHONIE	1 308.09 \$
TOTAL :	258 518.62 \$
RÉMUNÉRATION :	55 574.00 \$
GRAND TOTAL :	314 092.62 \$

ADOPTÉE

2018-08-218

COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 juillet 2019, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	2 849.73 \$
HÔTEL DE VILLE	986.03 \$
SERVICE INCENDIE	5 722.38 \$
SERVICE DE FOURRIÈRE	146.20 \$
VOIRIE MUNICIPALE ET SIGNALISATION	16 881.31 \$
URBANISME	817.55 \$
USINE DE FILTRATION	5 815.74 \$
AQUEDUC	4 963.19 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 597.88 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	1 721.82 \$
CHALET DES LOISIRS	923.20 \$
SÉCURITÉ CIVILE/INNONDATION	2 116.78 \$
HORTICULTURE	18.14 \$
BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE	770.11 \$

PARCS	2 321.57 \$
IMMOBILISATION	13 523.37 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2019 :	63 175.00 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales juillet 2019

2019-08-219

ANNULATION DES MONTANTS IMPAYÉS DE PLUS DE 3 ANS

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité autorise le département de comptabilité à annuler les montants impayés des campeurs saisonniers au camping Grégoire, des années précédentes remises par les vérificateurs comptables.

ADOPTÉE

2019-08-220

ANNULATION DE CHÈQUES PÉRIMÉS EN CIRCULATION

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité autorise le département de comptabilité à annuler les chèques périmés en circulation remis par les vérificateurs comptables, et réémettre de nouveaux chèques aux personnes concernées.

ADOPTÉE

2019-08-221

ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

ATTENDU QUE la mission Réseau québécois des villes et villages en santé visant à promouvoir et soutenir le développement de milieux de vie durables et inclusifs favorables à la santé et à la qualité de vie en contexte municipal ;

ATTENDU QUE le Réseau québécois des villes et villages en santé visant, notamment, à amener les décideurs du monde municipal à prendre conscience de l'importance de leurs décisions sur la santé de leurs citoyens, et ce, autant dans leur planification stratégique à long terme que dans leurs décisions courantes ;

ATTENDU QUE la volonté du conseil est sa préoccupation constante pour la santé et la qualité de vie dans ses prises de décisions et dans le choix de ses actions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'ADHÉRER au Réseau québécois des villes et villages en santé ;

DE VERSER la contribution annuelle requise au montant de quatre-vingt-quatorze dollars (94.00 \$) pour une année.

ADOPTÉE

2019-08-222

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE- ACHATS DEUX AFFICHEURS

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Fonds de la sécurité routière ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a accordé une aide financière maximale de trois mille cinq cent soixante-douze dollars (3 572.00 \$) à la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle avait déjà entrepris les demandes de soumission, comme l'indique la résolution 2019-07-199 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle procède à l'achat de deux afficheurs de vitesse à l'entreprise Trafic Innovation pour un montant de cinq mille neuf cent quarante-neuf dollars (5 949.00 \$) plus taxes applicables, par unité.

ADOPTÉE

2019-08-223

FORMATION ADMQ – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise Valérie Vanier, adjointe administrative à participer à une formation offerte par l'ADMQ sur la préparation et la rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques, devant avoir lieu en ligne sur le site Internet de l'Association des directeurs généraux du Québec ;

QUE le conseil autorise une dépense de cinq cent trente-huit dollars (538.00\$) plus taxes, en frais d'inscription ainsi que les frais de membres formation annuelle.

ADOPTÉE

2019-08-224

FRAIS D'ADMINISTRATION MRC – RETRAIT VENTE POUR TAXES 2019

ATTENDU QUE la résolution numéro 2019-06-157 autorisant ce conseil à dresser annuellement la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes au bureau de la MRC du Haut-Richelieu ;

ATTENDU QUE les contribuables soumis à cette liste doivent se présenter au bureau de la MRC du Haut-Richelieu pour faire le paiement afin d'être libérés des arriérés de taxes soumis par la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE tous dossiers retirés pour quelques motifs, entente ou autres, seront sujets à des frais d'administration émis par la MRC du Haut-Richelieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le paiement de la facture CRF 1900285 soit la somme de cent dix-huit dollars et six cents (118.06 \$) à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

5 RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est discuté

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

2019-08-225

DEMANDE - RAPPORT D'INCENDIE

ATTENDU QUE selon l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité doit déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle doit transmettre les renseignements exigés par la loi pour chaque incendie qui survient sur son territoire, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie ;

ATTENDU QUE le service incendie de Lacolle procède déjà à l'envoi des rapports d'interventions exigées par la loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QU'un rapport mensuel sur les activités du service incendie ainsi que les rapports du service premier répondant soient remis à la direction générale de la Municipalité de Lacolle ;

QU'à la suite de l'envoi au ministre de la Sécurité publique, les déclarations du service d'incendie (DSI 2003) soient déposées au directeur général, afin qu'elles soient transmises au bureau de l'évaluation foncière à la MRC du Haut-Richelieu et classées dans le dossier de la propriété au bureau municipal de Lacolle.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité de juillet 2019

2019-08-226

OFFRE DE SERVICES POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DES ROUTES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité doit refaire le marquage de certaines rues sur le territoire ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées :

Lignes Maska : 8 914.35 \$ + taxes applicables
Lignes Plus : ne soumissionne pas

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour le marquage de la chaussée à l'entreprise Lignes Maska pour un montant de huit mille neuf cent quatorze dollars et trente-cinq cents (8 914.35 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE

2019-08- 227

OFFRE DE SERVICES/ACHAT SECTION FERMETURE DE TRAVAUX (TROUS)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Barrière QMB inc., au montant de deux mille cinq cent cinq dollars (2 505.00 \$) plus taxes applicables, transport inclus.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-08-228

DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a aussi un intérêt par l'entrée en vigueur du décret 817-2019 concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle appui la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et les municipalités concernées, relativement à la zone d'intervention spéciale et d'exiger que le gouvernement du Québec, remplisse ses obligations telles que la consultation de la population, les règlements municipaux et ceux de la MRC le Haut-Richelieu et ainsi revoir la zone d'intervention spéciale (ZIS).

ADOPTÉE

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité de juillet 2019

2019-08-229

ADOPTION DÉROGATION MINEURE – 10 RUE PICARD

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil municipal de Lacolle, le 11 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008 -0085 (1-37) zone no. 111-1 exige qu'un bâtiment principal doive respecter un taux minimum d'implantation au sol de 10 % ;

ATTENDU QUE le terrain visé à un taux d'implantation au sol de 7.83 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde au citoyen la dérogation mineure, comme demandé.

ADOPTÉE

2019-08-230

CCU2019-0040 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN LOTISSEMENT

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 2008 -0086 (1-11) zone #121 exige qu'un lot doive avoir une largeur minimale de quinze (15) mètres ;

ATTENDU QUE le terrain mesure 29,59 mètres de largeur ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire créer deux lots afin de se conformer à la réglementation en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde la création de deux lots pour le matricule 1791 39 7164, tel que demandé.

ADOPTÉE

2019-08-231

CCU2019-0041 – DEMANDE DE PERMIS/RUE DE L'ÉGLISE SUD – ZONE PIIA

ATTENDU QUE la propriété sise au 76, rue de l'Église Sud se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de permis pour rénovation, comme demandé.

ADOPTÉE

2019-08-232

CCU2019-0042 – HAIE DE CÈDRES/COIN DES RUES

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008 -0085 (1-34), article 61, exige qu'il y ait sept (7) mètres libres de tout aménagement sur tous les terrains d'angle où les rues font intersection ;

ATTENDU QUE certains coins de rue ont une visibilité affaiblie par des haies de cèdres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal recommande aux membres du comité consultatif d'urbanisme d'étudier le dossier plus en détail afin de créer un triangle de visibilité aux coins des rues sur l'ensemble de la Municipalité, et non, à seulement à un endroit.

ADOPTÉE

2019-08- 233

CCU2019-0044 – DEMANDE DE PERMIS/RUE DE L'ÉGLISE NORD – ZONE PIIA

ATTENDU QUE la propriété sise au 61, rue de l'Église Nord se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de permis pour rénovation, comme demandé.

ADOPTÉE

2019-08-234

CCU2019-0045 – DEMANDE DE PERMIS/RUE DE L'ÉGLISE SUD – ZONE PIIA

ATTENDU QUE la propriété sise au 56, rue de l'Église Sud se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de permis pour rénovation, comme demandé.

ADOPTÉE

DÉPÔT du résultat de la tenue du registre – modification zonage règlement 2008-0085-36

À la suite du dépôt du résultat de la tenue du registre, les membres du conseil de la Municipalité de Lacolle votent à la majorité afin de clore le dossier concernant la modification de zonage règlement 2008-0085-36.

2019-08- 235

AVIS DE MOTION – règlement 2019 -0185/concernant les panneaux de signalisation

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Martin Émond, qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 2019 -0185 concernant les panneaux de signalisation.

DÉPÔT – projet de règlement 2019 -0185 concernant les panneaux de signalisation

ADOPTÉE

2019-08- 236

AVIS DE MOTION – règlement 2019 -0187/concernant l'installation des ponceaux et la construction des fossés en milieu urbain et rural

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Nicole Paquette, qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 2019 -0187 concernant l'installation des ponceaux et la construction des fossés en milieu urbain et rural.

DÉPÔT – projet de règlement 2019 -0187/concernant l'installation des ponceaux et la construction des fossés en milieu urbain et rural.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

Aucun sujet n'est discuté.

11. CORRESPONDANCE

Madame la conseillère Nicole Paquette, informe les citoyens présents qu'actuellement la Municipalité accueille des expositions itinérantes telles que : des bornes numériques de l'exposition Zoom patrimoine du 16 août au 15 septembre 2019 ainsi que l'exposition sur le Patrimoine d'eau « Lacolle et sa rivière » qui sera présentée au centre Léodore-Ryan les samedis et dimanches 21, 22, 28 et 29 septembre 2019, de 13 h à 18 h.

12. VARIA

2019-08- 237

ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et

sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020 soit acceptée telle que rédigée, et que groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité ;

QUE le maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron et le directeur général - secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

Il est aussi résolu que la Municipalité de Lacolle autorise la firme Novo SST à faire l'étude des dossiers présentement ouverts auprès de la CNESST, et qu'elle puisse nous faire une soumission pour faire la gestion ces dossiers.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Qui fait l'entretien du paysager autour du bâtiment de l'hôtel de ville ?
- Quel est le descriptif des taxes que payent les saisonniers du camping Grégoire ?

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 10 septembre 2019

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général/secrétaire-trésorier